

G A R D
CANTON De MARGUERITES
CAISSARGUES

ARRETE DU MAIRE N° 2023-187

Cérémonie 11 novembre

~~~~~  
Le Maire de CAISSARGUES,

**VU** Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

**VU** La loi modifiée n° 82.214 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, du Département et des Régions,

**VU** le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28 et R 414.4,

**VU** l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**CONSIDERANT** que, pour faciliter la cérémonie du 11 novembre 2023 qui aura lieu devant le monument aux morts et sécuriser les participants, il y a lieu de réglementer, le stationnement et la circulation, rue du Saquetoun et place Marie-Rose PONS.

**ARRETE**

**ART. 1 :** Le stationnement de tous les véhicules hormis ceux des organisateurs est interdit à partir **du vendredi 10 novembre 2023 à 14h00 jusqu'au samedi 11 novembre 2023 à 12h00** rue du Saquetoun, depuis son intersection avec la rue de l'Abrivado jusqu'à la boulangerie et place Marie Rose Pons de la boulangerie jusqu'à la fin du sens unique face au légumier.

**ART. 2 :** La circulation de tous les véhicules hormis ceux des organisateurs est interdite à partir **du samedi 11 novembre 2023 de 09h00 jusqu'à 12h00** rue du Saquetoun, depuis son intersection avec la rue de l'Abrivado jusqu'à la boulangerie et place Marie Rose Pons de la boulangerie jusqu'à la fin du sens unique face au légumier.

**ART. 3 :** Toutes infractions au présent arrêté du Maire seront poursuivies suivant les lois et les règlements en vigueur.

**ART. 4 :** - Madame la responsable des services de la ville de Caissargues,  
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Caissargues,  
- Monsieur le commandant de communauté de brigades de gendarmerie de Bouillargues,  
- Monsieur le chef de la police municipale de la ville de Caissargues,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caissargues, le 09 novembre 2023

Le Maire,  
Olivier FABREGOUL

